

Kursaal - Don de matériel à l'Association Fil Bleu au Togo

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : Le Kursaal a accueilli en stage durant sept semaines en fin d'année 2005, le régisseur d'un festival de théâtre francophone dont la première édition s'est déroulée durant l'été 2004 à Lomé, capitale du Togo. Ce festival «Le Festival-Ateliers Fil Bleu» -association de droit local- a été imaginé par la Compagnie GAKOKOE de Montbéliard et l'Atelier Théâtre de Lomé (Togo).

La vocation de ce Festival-Ateliers biennal est de proposer une programmation théâtrale internationale (pour l'instant Afrique de l'Ouest et France) ainsi que des ateliers de pratique artistique qui s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux adultes amateurs ou professionnels. Avec la volonté d'un accès à la culture de tous, les représentations théâtrales ont lieu aussi bien dans un théâtre que dans un centre de loisirs, un orphelinat, un centre de détention pour mineurs, les rue de Lomé,...

La deuxième édition de ce jeune festival aura lieu au Togo dans différentes villes courant 2006 (ateliers en janvier et spectacles à partir de février). Deux compagnies franc-comtoises, présentes à l'édition 2004, participeront à la prochaine édition : la Compagnie Gakokoé de Montbéliard et la Compagnie La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste de Besançon.

Les moyens en matériel scénique de ce jeune festival africain sont extrêmement réduits, ses moyens financiers aussi. Le Kursaal dispose de matériel réformé entièrement amorti qui retrouverait là-bas une seconde vie : 1 console lumière - 1 bloc de puissance - 6 projecteurs. Il est proposé de faire don de ce matériel à l'Association Festival - Ateliers Fil Bleu.

En cas d'accord, ce matériel scénique vétuste qui a plus de vingt ans et dont la valeur résiduelle est égale à 0, ne serait plus affecté au Kursaal à compter du 15 mars 2006.

Le Conseil Municipal est invité à :

- prononcer la désaffectation des biens concernés à compter du 15 mars 2006,
- décider le principe du don manuel de ces biens à l'Association Festival-Ateliers Fil Bleu.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 9, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.